



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ DES LETTRES

Ecole de langue
et de civilisation françaises

Version officielle du 01.06.2020

ECOLE DE LANGUE ET DE CIVILISATION FRANÇAISES
(ELCF)

PLAN D'ÉTUDES DE « L'ANNEE PROPEDEUTIQUE » (AP)

Entrée en vigueur : Septembre 2020



Avant-propos

Objectifs

L’Année propédeutique s’adresse à des étudiant-e-s non-francophones de niveau intermédiaire qui se destinent à des études universitaires en français, soit à l’ELCF, soit dans une des Facultés, Centres ou Instituts de l’Université de Genève, et dont les connaissances et les compétences en français correspondent à celles décrites par le niveau B1 du *Cadre commun européen de référence pour les langues*¹. Pour être admis-e à l’Année propédeutique, l’étudiant-e doit donc préalablement réussir un examen de français, qui vérifiera son niveau de compétence.

L’Année propédeutique propose une année de français intensif, dans la perspective d’amener les étudiant-e-s au moins au niveau B2, requis pour étudier à l’Université de Genève et dans la plupart des universités francophones.

Organisation des études

Durant l’Année propédeutique, l’enseignement est donné essentiellement sous forme de cours-séminaires (CS) et de travaux pratiques (TP), qui requièrent la participation active et assidue des étudiant-e-s. Il est structuré en deux composants :

1. Le premier composant (bloc 1) contient des enseignements généraux, annuels et obligatoires pour tous les étudiant-e-s, orientés vers la pratique de la langue. L’enseignement invite aussi les étudiant-e-s à réfléchir sur leurs pratiques d’auto-apprentissage du français langue étrangère dans une perspective continue.

Le bloc 1 est formé des blocs 1A et 1B :

- 1A : Enseignements linguistiques généraux annuels, axés sur la mise à niveau des compétences de compréhension et de production écrites et orales.
- 1B : Enseignements linguistiques spécifiques annuels, axés sur la prononciation et sur la grammaire (auxquels s’ajoutent des TP facultatifs au laboratoire de langue).

Remarque : la maîtrise même avancée d’une seule compétence (par exemple C1 en compréhension orale) ne pourra pas compenser un niveau inférieur à B2 dans une autre (par exemple B1 en production écrite). Les étudiant-e-s qui auraient besoin d’un renforcement linguistique supplémentaire peuvent, sur préavis des enseignant-e-s concerné-e-s et dans la mesure des disponibilités, demander à suivre un cours de mise à niveau dispensé aux Cours d’appui. Cet enseignement n’est pas évalué dans le cadre de l’Année propédeutique.

2. Le deuxième composant (bloc 2) propose des enseignements transversaux semestriels, nettement orientés en fonction des objectifs universitaires des étudiant-e-s et partiellement choisis par eux/elles. Ils visent à préparer l’insertion des étudiant-e-s de l’AP dans les cursus académiques francophones de l’UNIGE et s’inscrivent dans le domaine du Français sur objectifs universitaires (FOU).

¹ Où l’on distingue six niveaux allant de A1 à C2. Pour des informations concernant la description des niveaux, voir le site Internet : <https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages/levels>.



Ces enseignements sont complétés par un « Cours thématique », qui propose une ouverture dans les champs de la littérature et de la langue, ou dans ceux de la culture et de la francophonie au sens large, selon une offre qui peut varier d'une année à l'autre.

Organisation des enseignements du bloc 2 :

Au semestre d'automne, l'étudiant-e devra valider l'enseignement « Français sur objectifs universitaires I ». C'est également au semestre d'automne que l'étudiant-e validera le « Cours thématique ». L'offre concernant ce cours figure dans le « Descriptif des enseignements », mis à jour chaque année.

Au semestre de printemps, chaque étudiant-e devra choisir, en accord avec le/la responsable de l'enseignement de FOU, un « Cours public » dans l'offre des facultés, qu'il/elle suivra comme auditeur-trice et qui servira de base à un travail accompli dans l'enseignement « Français sur objectifs universitaires II ».

Evaluation

Attestation, contrôle continu ou examen. Le « Descriptif des enseignements » (mis à jour au début de chaque année académique) précise le type et les modalités d'évaluation de chaque enseignement.

Les épreuves des contrôles continus peuvent avoir lieu pendant les semaines de cours ou en session d'examen. Les dates des épreuves qui ont lieu pendant les cours sont communiquées au début de chaque semestre. Les dates des épreuves qui ont lieu en session sont affichées une dizaine de jours avant le début de chaque session.

Un-e étudiant-e absent-e à une épreuve du contrôle continu reçoit la note 0 pour cette épreuve. Aucune épreuve de remplacement n'est organisée.

Pour que le Bloc 1 soit considéré comme réussi, l'étudiant-e doit avoir obtenu la note moyenne minimale de 4 pour l'ensemble des enseignements, tout en remplissant les deux conditions suivantes :

- Il/Elle doit avoir obtenu la note minimale de 4 pour chacun des enseignements du bloc 1A.
- Aucune note inférieure à 3 ne peut entrer dans la composition de la moyenne finale.

Le « Bloc 2 » est réussi si l'étudiant-e obtient la note moyenne minimale de 4 pour l'ensemble des enseignements, sous condition qu'aucune note inférieure à 3 n'entre dans la composition de la moyenne finale.

Durée des études

L'AP est un cursus d'études à plein temps de deux semestres, sans redoublement possible. Le volume de travail requis pour valider les enseignements correspond à 48 crédits ECTS. Il est également attendu des étudiant-e-s qu'ils/elles préparent leur futur parcours à l'UNIGE en s'intéressant et en participant à la vie académique hors enseignement régulier (conférences, cours publics, activités culturelles).



Attestation de réussite

Au terme de l'Année propédeutique, l'étudiant-e reçoit un procès-verbal de ses notes et, s'il/elle satisfait aux exigences requises (réussite des deux composantes de l'Année propédeutique, voir *supra*), une attestation de réussite.

La réussite de l'Année propédeutique permet à l'étudiant-e d'intégrer un cursus de l'Université de Genève ainsi que le DEFLE (Diplôme d'Etudes de Français Langue Etrangère) de l'ELCF, restreint au parcours A. Toutefois, pour être admis en Faculté des lettres ou au DEFLE sans restrictions, une moyenne minimum annuelle de 4,5 entre les enseignements d'« Ecrit » et de « Grammaire » est exigée ; à défaut, l'étudiant-e devra réussir une épreuve supplémentaire.



Année propédeutique (AP)

Bloc 1A	Compétences linguistiques générales	24 crédits
Description	Les enseignements de ce bloc sont orientés vers l'acquisition des compétences linguistiques à l'écrit et à l'oral décrites par le niveau B2 du CECRL. Ils visent à fournir les moyens d'interagir dans différentes situations, particulièrement dans le contexte académique, et à développer l'autonomie des étudiant-e-s dans le perfectionnement de la langue.	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none">• 1.1 2h/AN de CS : <i>Ecrit : outils de lecture et d'analyse</i>• 1.2 2h/AN de CS : <i>Oral : outils de transcription et d'analyse</i>• 1.3 5 à 7h/AN de TP : <i>Activités orales et écrites</i>	
Attestation(s)	/	
Evaluation	<ul style="list-style-type: none">• Contrôle continu d'Ecrit• Contrôle continu d'Oral	
Condition(s)	Les moyennes respectives d'Ecrit et d'Oral ne peuvent pas être inférieures à 4.	
Remarque(s)	Le contrôle continu d'écrit est organisé dans 1.1 et 1.3, celui d'oral dans 1.2 et 1.3.	

Bloc 1B	Compétences linguistiques spécifiques	12 crédits
Description	Ces enseignements visent à renforcer des compétences linguistiques spécifiques (grammaire et prononciation) en lien avec les activités d'écrit et d'oral.	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none">• 1.4 2h/AN de TP : <i>Activités de prononciation</i>• 1.5 2h/AN de CS : <i>Grammaire</i>• 1.6 1h à 5h/AN de TP : <i>Laboratoire de langue</i>	
Attestation(s)		
Evaluation	Contrôle continu pour 1.4 et pour 1.5. Les TP en laboratoire de langue (1.6) sont facultatifs et non crédités.	
Condition(s)	La moyenne de chacun des contrôles continus ne peut être inférieure à 3.	
Remarque(s)	Les TP de prononciation (1.4) sont en partie liées aux Activités orales de 1.3.	



Bloc 2	Compétences académiques et transversales	12 crédits
Description	Le but de ces enseignements est de consolider les compétences linguistiques de l'étudiant-e tout en l'initiant à la méthodologie du travail académique et en le confrontant à des exigences disciplinaires ainsi qu'à des savoirs culturels variés.	
Pré-requis	/	
Enseignement(s)	<ul style="list-style-type: none">• 2.1 2h/Semestre de CS : <i>Français sur objectifs universitaires I</i>• 2.2 2h/Semestre de CS : <i>Cours thématique</i>• 2.3 2h/Semestre de CS : <i>Français sur objectifs universitaires II</i>	(3 crédits) (3 crédits) (6 crédits)
Attestation(s)	Une attestation en 2.3, selon des modalités fixées par l'enseignant-e en début d'enseignement.	
Evaluation	Travail noté ou contrôle continu dans l'ensemble des enseignements.	
Condition(s)	Aucune note inférieure à 3 ne peut entrer dans la moyenne finale.	
Remarque(s)	Le CS 2.3 est associé au suivi d'un « Cours public » choisi par l'étudiant-e en accord avec le/la responsable de l'AP.	